



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 22  
Suffrages exprimés: 25

République Française

Délibération N° 2023-3  
Conseil Municipal du 22 Février 2023

**DATE DE CONVOCATION** : 16 Février 2023

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER – H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : F. GUIRAO – S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M.A. CHEVALIER

**OBJET : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND COGNAC – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 5211-39 ;

VU la délibération de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac en date du 14 décembre 2022 par laquelle les membres du Conseil communautaire prennent acte de la communication du rapport d'activités 2021 de Grand Cognac ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités, obligation légale pour tous les EPCI, revient sur les actions et réalisations menées par les élus et services de la communauté d'agglomération en 2021 ;

CONSIDÉRANT que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de l'intercommunalité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peuvent être entendus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PAR 25 VOIX POUR :

- prend acte de la présentation de ce rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération afférente.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE